

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 2 octobre 2017, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 :	Monsieur Yves Labonté;
Siège #2 :	Monsieur Robert-Luc Blaquière;
Siège #3 :	Madame Solange Tremblay;
Siège #4 :	Monsieur Jean-Yves Thériault;
Siège #5 :	Monsieur Jocelyn Caron;
Siège #6 :	Madame Marielle Roy.

Tous formant quorum sous la présidence de madame Danielle Marcoux, mairesse. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

#### **Résolution 2017-10-423**

#### **Ordre du jour**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

#### **Réunion ordinaire 2 octobre 2017 Ordre du jour**

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption des procès-verbaux de septembre 2017;
4. Comptes à accepter – Septembre 2017;
5. Dépôt de documents :
  1. Commissaire au lobbyisme du Québec – Élections 2017;
  2. Recyc-Québec – Dernier versement compensation 2016;
  3. Travaux CN – Rue Lacroix;
6. Demandes d'appui :
  1. Club des 50 ans et plus – Souper de Noël;
  2. Sociétés d'exploitation des ressources de la Mitis et de la Neigette – Fusion;
7. Invitations :
  1. ;
8. Urbanisme :
  1. ;

9. Taxe d'accise 2014-2018 :
  1. Programmation de travaux;
  2. Paiement de factures;
10. Caserne de pompiers :
  1. Réunion de chantier #5 – Procès-verbal;
11. Mise aux normes de l'eau potable :
  1. Règlement 2017-06 – Paiement de facture;
  2. Lot 1 – Relocalisation du poste de pompage #5;
  3. Lot 1 – Dénonciation de contrat;
  4. Lot 1 – Réunion de démarrage – Compte-rendu;
  5. Lot 1 – Échange de courriels;
  6. Lot 2 – Certificat d'assurances;
  7. Lot 2 – Cautionnements;
  8. Lot 1 – Entente de prestation de service;
  9. Lot 2 – Date de début des travaux;
  10. Lot 1 – Réunion de chantier #2;
  11. Programme FEPTEU – Réclamations des dépenses disponibles;
  12. Compteur d'eau au réservoir;
  13. Lot 2 – Plan de signalisation;
  14. Lot 1 – Mandat d'accompagnement;
  15. Lot 2 – Résultats de granulométrie;
12. Prolongement des infrastructures route 132 Est :
  1. ;
13. Amélioration rang 3 et route Melucq :
  1. Règlement 2016-21 – Paiement de factures;
  2. Pavage rang 3;
14. Route du Lac-Malcolm;
  1. Mandat d'études géotechnique – Appel d'offres;
15. Remplacement du système de réfrigération :
  1. ;
16. Ressources humaines :
  1. Date de fin d'emploi – Journaliers;
17. Réfection rang 2;
  1. Rang 2 vers Val-Brillant-Route Pouliot – Mandat d'étude géotechnique;
  2. Rang 2 vers Val-Brillant-Route Pouliot – Aide financière;
18. Inspection télévisée – Autorisation, tarification et rapport;
19. OMH :
  1. Révision budgétaire 2017;
20. Développement acéricole :
  1. ;
21. Règlements :
  1. 2017-13 concernant les chemins et routes ouverts à la circulation des véhicules automobiles durant l'hiver 2017-2018 – Adoption;
  2. 2017-14 concernant l'encadrement de la circulation des véhicules lourds – Adoption;
22. Maison des Jeunes – Info;
23. Affaires nouvelles :
  1. Sympathie – Famille Gaétan Ruest;
  2. Motion – Félicitations – Journées de la Culture;
  3. Remerciements;

24. Période de questions;
25. Prochaine réunion – 13 novembre 2017;
26. Levée de la séance.

**Résolution 2017-10-424**

**Procès-verbaux**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de septembre 2017 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

**Résolution 2017-10-425**

**Comptes à accepter**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que les comptes du mois de septembre 2017 soient acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 122 066.18 \$, les crédits étant disponibles au budget.

<b>FOURNISSEUR</b>	<b>MONTANT</b>
ALARMES 911 RIMOUSKI INC.	103.41 \$
ALYSON DESIGN & MULTIMÉDIA ENR.	265.00 \$
BODY GYM ÉQUIPEMENTS	361.40 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	127.09 \$
CADIEX	3 308.99 \$
CENTRE BUREAUTIQUE	84.22 \$
CENTRE DU CAMION J.L. INC.	361.24 \$
CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE L'ESTUAIRE	184.54 \$
DICOM EXPRESS	133.05 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER & FILS INC.	20.00 \$
FAMILI-PRIX	23.57 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	32.00 \$
GROUPE ARCHITECTURE MB INC.	2 874.38 \$
GROUPE LECHASSEUR	135.30 \$
GROUPE SPORTS-INTER PLUS	212.65 \$
ROY MARIE-ADÈLE	38.86 \$
LAMARRE GAZ INDUSTRIEL INC.	25.29 \$
LES ENTREPRISES F.A.D. MARIN	317.50 \$
LES ENTREPRISES PLOURDE	404.69 \$
MALLETTE	24 558.66 \$
MALLETTE S.E.N.C.R.L.	2 090.32 \$
M.R.C. DE LA MATAPÉDIA	78 290.35 \$
MULTI-LIGNES DE L'EST	695.57 \$
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC	138.70 \$
OUELLET JÉRÉMIE	67.50 \$
PAUSE CAFÉ MAT INC.	49.50 \$
PELLETIER ANTOINE	525.93 \$
PLOMBERIE-GICLEURS PSP INC.	567.92 \$
PORTES DE GARAGE	278.36 \$

PRAXAIR	136.76 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	685.07 \$
RÉFRIGÉRATION G.R.L. INC.	436.12 \$
REGISTRAIRE DES ENTREPRISES	165.00 \$
RPF LTÉE	402.41 \$
SÉCURITÉ BERGER	684.33 \$
SERVICE D'INCENDIE DE LA MRC	100.00 \$
SERVICES JULIEN DESROSIERS	488.58 \$
SONIC	1 562.60 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	24.14 \$
SUPERMARCHÉ BERGER INC.	56.56 \$
TELE COMMUNICATIONS DE L'EST	213.28 \$
TRANSPORT MARTIN ALAIN INC.	747.34 \$
VISA DESJARDINS	88.00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>122 066.18 \$</b>

---

**Dépôt de documents :**

- 5.1. Dépôt d'une lettre du Commissaire au lobbyisme du Québec qui tient à rappeler les règles prévues par la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* auxquelles les membres du conseil devront se conformer au cours des prochaines années. Un dépliant est remis à chacun d'entre eux à cet effet.
  - 5.2. Un courriel de la part de Recyc-Québec nous informe qu'un montant de 16 798.13 \$, représentant le dernier versement de la compensation 2016, nous a été versé le 29 septembre dernier.
  - 5.3. La rue Lacroix sera fermée à la hauteur de la traverse du CN durant les travaux qui seront réalisés par le CN dans la semaine du 2 octobre 2017.
- 

**Résolution 2017-10-426**

**Demande d'appui – Club des 50 ans et plus – Souper de Noël**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir le vin d'honneur lors du souper de Noël du Club des 50 ans et plus qui se tiendra le 26 novembre prochain au centre communautaire de Sayabec.

**Résolution 2017-10-427**

**Demande d'appui – SER Mitis et Neigette – Fusion**

**CONSIDÉRANT** la fusion évidente des Sociétés d'exploitation de La Mitis et de La Neigette permettant des économies administratives.

**CONSIDÉRANT** la vocation agro-forestière de Saint-Gabriel-de-

Rimouski.

**CONSIDÉRANT** que les bureaux actuels sont bien situés géographiquement pour couvrir la forêt privée et publique.

**CONSIDÉRANT** que la qualité, la quantité et la disponibilité des locaux répondent aux besoins d'une fusion tout en étant des plus économiques.

**CONSIDÉRANT** une augmentation inévitable des frais de déplacement des techniciens due au fait d'un potentiel changement du point d'attache des locaux versus le territoire à couvrir.

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble des municipalités du Bas-Saint-Laurent s'associe au principe d'occupation dynamique du territoire du MAMOT et des valeurs qui en découlent.

Il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'appuyer le fait que les bureaux administratifs de la nouvelle Société d'exploitation des ressources demeurent à Saint-Gabriel-de-Rimouski.

---

Madame Danielle Marcoux, mairesse, invite madame Sonia Fallu, secrétaire-trésorière adjointe, à venir la rejoindre à l'avant afin de lui remettre une plaque soulignant ses 35 années de service à la municipalité de Sayabec. Madame Marcoux fait la lecture à voix haute de la plaque.

---

**Résolution 2017-10-428**

**Taxe d'accise 2014-2018 –  
Programmation révisée**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sayabec a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sayabec doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que :

- La municipalité de Sayabec s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité de Sayabec s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute

responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délictueux ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- La municipalité de Sayabec approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité de Sayabec s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité de Sayabec s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité de Sayabec atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**Résolution 2017-10-429**

**Taxe d'accise 2014-2018 – Paiement de factures**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 9 288.50 \$, taxes incluses, pour des frais d'honoraires admissibles au programme de la taxe d'accise 2014-2018.

<b>Taxe d'accise 2014-2018</b>								
<b>NOM DE L'ENTREPRISE</b>	<b>FACTURE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>TVQ</b>	<b>TPS</b>	<b>50 % de TVQ</b>	<b>MONTANT + 50% DE TVQ</b>	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>DATE</b>
Tetra Tech QI inc.	15309155	4 458.70 \$	444.76 \$	222.94 \$	222.38 \$	4 681.08 \$	5 126.40 \$	21-sept-17
								Honoraires professionnels - Eau potable
	15309157	3 620.00 \$	361.10 \$	181.00 \$	180.55 \$	3 800.55 \$	4 162.10 \$	21-sept-17
								Honoraires professionnels - Eau potable
<b>TOTAL</b>		<b>8 078.70 \$</b>	<b>805.86 \$</b>	<b>403.94 \$</b>	<b>402.93 \$</b>	<b>8 481.63 \$</b>	<b>9 288.50 \$</b>	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 8 481.63 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même la taxe d'accise 2014-2018. Le

montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 806.87 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

---

10.1 Dépôt du procès-verbal de la 5<sup>e</sup> réunion de chantier pour le projet de caserne de pompiers tenue le 18 septembre 2017 au centre communautaire de Sayabec.

---

**Résolution 2017-10-430**

**Mise aux normes de l'eau potable – Paiement de factures**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 103 927.88 \$, taxes incluses, pour des frais liés au projet de mise aux normes des installations en eau potable – Lot 1.

<b>Règlement 2017-06 – Mise aux normes</b>								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Tetra Tech QI inc.	15309156	4 007.01 \$	399.70 \$	200.36 \$	199.85 \$	4 206.86 \$	4 607.07 \$	21-sept-17
								Mise aux normes - Lot 1
Action Progex Inc.	Décompte progressif #1	86 384.70 \$	8 616.87 \$	4 319.24 \$	4 308.44 \$	90 693.13 \$	99 320.81 \$	29-sept-17
								Décompte #1 - Lot 1
<b>TOTAL</b>		<b>90 391.71 \$</b>	<b>9 016.57 \$</b>	<b>4 519.60 \$</b>	<b>4 508.29 \$</b>	<b>94 899.99 \$</b>	<b>103 927.88 \$</b>	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 94 899.99 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2017-06 – Lot 1. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 9 027.89 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

**Résolution 2017-10-431**

**Mise aux normes de l'eau potable – Relocalisation du poste de pompage #5**

Dans le cadre du projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le déplacement de la station de pompage numéro 5 à environ 300 mètres vers le nord du côté Est de la route de Ste-Paule.

- 
- 11.3. Dépôt des dénonciations des entreprises Allen Entrepreneur Général Inc., ABF armature Bois-Francis inc., Perreault Construction ainsi que Groupe Ohméga inc. pour le projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable – Lot 1.
- 11.4. Dépôt du compte-rendu de réunion préparé par la firme SNC-Lavalin concernant la réunion de démarrage des travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable – Lot 1. Cette rencontre s'est tenue le 7 septembre dernier au centre communautaire de Sayabec.
- 11.5. Dépôt des échanges courriel concernant différents points et questionnements des professionnels intervenant dans le dossier de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable – Lot 1.
- 11.6. Dépôt du certificat d'assurance corrigé pour le dossier de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable – Lot 2.
- 11.7. Dépôt des formulaires de cautionnement de l'entreprise Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée dans le cadre du projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable – Lot 2.
- 11.8. Dépôt de l'entente de prestation de service signée entre Action Progex inc. et Sous-poste de courtage en vrac de la Vallée de la Matapédia inc. dans le cadre du projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable – Lot 1.
- 11.9. Dans le projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable – Lot 2, les travaux de décapage débuteront le mercredi 27 septembre et les travaux de pose débuteront la semaine du 2 octobre 2017.
- 11.10 La réunion de chantier #2 pour le projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable – Lot 1 a eu lieu le 27 septembre dernier à l'Hôtel de Ville de Sayabec.
- 11.11. Une correspondance du MAMOT nous informe que les documents relatifs aux réclamations de dépenses dans le cadre des volets 1 et 2 du programme FEPTEU sont désormais disponibles en ligne.
- 

**Résolution 2017-10-432**

**Mise aux normes de l'eau potable – Débitmètre au réservoir d'eau**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer que la municipalité de Sayabec procèdera au changement du débitmètre au réservoir d'eau potable lors des travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable au courant de l'année 2018.

- 
- 11.13. Dépôt du plan de signalisation proposé par Signalisation BSL pour les travaux qui seront effectués à la hauteur de la traverse du CN sur la rue Lacroix à Sayabec.
-

**Résolution 2017-10-433****Mise aux normes de l'eau potable – Mandat supplémentaire**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer un mandat de 50 heures supplémentaires à la firme Tetra Tech QI inc. pour l'accompagnement de la firme SNC-Lavalin dans le cadre du projet de surveillance des travaux pour la mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable – Lot 1.

---

11.15. Dépôt du courriel confirmant, suite à la réception du résultat granulométrique du matériau de calibre CG 14, l'approbation des matériaux granulaires pour les travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable – Lot 2.

---

**Résolution 2017-10-434****Règlement d'emprunt 2016-21 – Paiement de factures**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas, au cout total de 379 266.40 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la voirie du rang 3 et de la route Melucq.

<b>Règlement 2016-21 - Voirie Route Melucq et rang 3</b>								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
<b>ROUTE MELUCQ:</b>								
MRC de La Matapédia	18233	31 702.12 \$				31 702.12 \$	31 702.12 \$	12-sept-17
								Honoraires - Voirie route Melucq
Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée	Décompte #3	89 659.71 \$	8 943.56 \$	4 482.99 \$	4 471.78 \$	94 131.49 \$	103 086.26 \$	29-sept-17
								Travaux réfection route Melucq
<b>RANG 3:</b>								
MRC de La Matapédia	18234	20 364.36 \$				20 364.36 \$	20 364.36 \$	12-sept-17
								Honoraires - Voirie rang 3
Les Entreprises A&D Landry inc.	Décompte #3	194 923.82 \$	19 443.65 \$	9 746.19 \$	9 721.83 \$	204 645.64 \$	224 113.66 \$	22-sept-17
								Travaux réfection rang 3
<b>TOTAL</b>		<b>336 650.01 \$</b>	<b>28 387.21 \$</b>	<b>14 229.18 \$</b>	<b>14 193.61 \$</b>	<b>350 843.61 \$</b>	<b>379 266.40 \$</b>	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 350 843.61 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2016-21. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 28 422.79 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

- 
- 13.2. Un courriel de la MRC de La Matapédia confirme que, considérant les délais engendrés par l'excavation supplémentaire des zones de terre végétale, la date de la fin des travaux de réfection de la voirie du rang 3 est prolongée au vendredi 13 octobre 2017 et que la pose de l'enrobé bitumineux se fera lors de cette période.
- 14.1. La municipalité de Sayabec ira en appel d'offres pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre des travaux de réfection de la voirie de la route du Lac-Malcolm.
- 

**Résolution 2017-10-435**

**Ressources humaines –  
Journaliers – Fin d'emploi**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer la date de fin d'emploi de messieurs Bruno Lefrançois et Serge Tremblay, journaliers au secteur des travaux publics, au 13 octobre 2017.

**Résolution 2017-10-436**

**Réfection rang 2 – Rang 2  
vers Val-Brillant/Route  
Pouliot – Mandat d'étude  
géotechnique**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sayabec désire faire réaliser des travaux de voirie dans le cadre des programmes RRRL;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres regroupé public a été effectué sur le SEAO et que deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre de service conforme :

- 1- Englobe;
- 2- GHD;

**CONSIDÉRANT** que la firme Englobe est celle qui a obtenu le meilleur pointage soit 25.36 pour un montant de soumission global de 59 154.64 \$ (taxes incluses).

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- 1- D'octroyer le mandat pour la réalisation de l'étude géotechnique à l'entreprise Englobe au montant de 14 354.63 \$ (taxes incluses);

- 2- D'autoriser le service de génie municipal à gérer ce mandat au nom de la municipalité.

---

17.2. Une correspondance du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports nous informe qu'une aide financière maximale de 40 950 \$ est accordée à la municipalité dans le cadre du projet : Élaboration de plans et devis – Route Pouliot et 2<sup>e</sup> rang Ouest (vers les limites de Val-Brillant).

---

**Résolution 2017-10-437**

**Inspection télévisée –  
Autorisation, tarification et  
rapport**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la tarification suivante pour l'utilisation de la caméra d'inspection télévisée des conduites d'égout lorsque le bris est situé sur la conduite appartenant au contribuable :

- Utilisation de la caméra sur les heures normales de travail (du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h) : 50 \$/heure, plus les taxes applicables.
- Utilisation de la caméra à l'extérieur des heures normales de travail : montant fixe de 200 \$, plus les taxes applicables, jusqu'à concurrence de 3 heures. Si le temps travaillé dépasse 3 heures, un montant supplémentaire de 50 \$/heure, plus les taxes applicables, sera facturé.
- Si le contribuable demande un rapport écrit de l'inspection, un montant supplémentaire de 25 \$, plus les taxes applicables, lui sera chargé.

Avant l'inspection, un formulaire de demande sera signé par le contribuable afin de l'informer des coûts potentiels de l'inspection télévisée demandée.

---

19.1. Ce point est à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

---

**Résolution 2017-10-438**

**Règlement 2017-13 -  
Chemins et routes ouverts à  
la circulation des véhicules  
automobiles durant l'hiver  
2017-2018**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

## RÈGLEMENT 2017-13

### CHEMINS ET ROUTES OUVERTS À LA CIRCULATION DES VÉHICULES AUTOMOBILES DURANT L'HIVER 2016-2017.

**ATTENDU QU'** avis de motion a été dûment donné lors de la séance du 5 septembre 2017 par monsieur Jocelyn Caron, conseiller;

**ATTENDU QU'** il est de l'intérêt des contribuables qu'ils soient informés des chemins et routes ouverts à la circulation des véhicules automobiles durant la saison d'hiver 2017 – 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est par le présent règlement statué et décrété et le conseil statue et décrète les routes énumérées dans le présent règlement ouvertes à la circulation des véhicules automobiles durant l'hiver 2017-2018 :

Rues du village	12,25 km
Chemin Vaillancourt	0,40 km
Route Sayabec/St-Noël	6,68 km
Chemin Douzième rang Ouest	0,06 km
Route six (Route 132 Ouest)	0,80 km
Route Melucq	2,64 km
Chemin Deuxième Rang Est	3,87 km
Chemin Troisième Rang Est Seigneurie	3,98 km
Route Pouliot	1,49 km
	<hr/>
soit une longueur d'environ	32,17 km

Il est donc proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que le règlement 2017-13 – *Chemins et routes ouverts à la circulation des véhicules automobiles durant l'hiver 2017-2018* soit adopté.

Le présent règlement abroge le règlement 2016-15 dans son entier et entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2017.

Danielle Marcoux,  
maire

Francis Ouellet,  
directeur général et  
secrétaire-trésorier

---

21.2. Ce point est à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

22. Dans une lettre transmise le 25 septembre dernier, la Maison des Jeunes de Sayabec remercie le conseil municipal de sa collaboration et, dans le cadre des prévisions budgétaires 2018, sollicite une rencontre avec les membres du nouveau conseil municipal qui sera formé à la suite des élections municipales du 5 novembre prochain.

---

**Résolution 2017-10-439**

**Sympathies – Famille  
monsieur Gaétan Ruest**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères condoléances à monsieur Gaétan Ruest et aux familles Ruest et Dubé pour le décès de leurs parents, monsieur Auguste Ruest et madame Thérèse Dubé, tous deux décédés à quelques heures d'intervalle les 26 et 27 septembre dernier.

**Résolution 2017-10-440**

**Motion – Félicitations –  
Comité de la Gare  
Patrimoniale/Maison de la  
Culture**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations au Comité de la Gare Patrimoniale/Maison de la Culture pour la réalisation de leur film présenté à l'occasion des Journées de la Culture le week-end dernier.

---

23.3. Madame Danielle Marcoux, mairesse, invite personnellement les membres du conseil municipal à se joindre à elle afin de souligner le travail exceptionnel de tout le personnel de la municipalité de Sayabec et pour les remercier pour leur bonne collaboration.

---

---

**Période de questions :**

1. Un contribuable se dit content d'entendre que les infrastructures seront prolongées sur la rue Roger et souligne le fait qu'il serait important de bien localiser la rue puisque lors de l'arpentage de son terrain, celui-ci se terminait dans la rue. Il termine en soulignant le travail accompli par le présent conseil lors de leur mandat.
  2. Madame Mireille Sirois, fille de madame Danielle Marcoux, mairesse, rend hommage à sa mère pour ses mandats à la mairie de Sayabec.
  3. Madame Marielle Roy, conseillère, souligne ses 8 ans au sein du conseil municipal de Sayabec. Elle dit avoir adoré travailler avec madame Danielle Marcoux. Elle remercie cette dernière pour son appui, sa présence et sa patience. Elle remercie aussi son conjoint.
  4. Monsieur Jocelyn Caron, conseiller, remercie aussi les membres du conseil, madame Marcoux ainsi que les membres de sa famille pour leur appui indéfectible.
-

- 
5. Monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, souligne que la politique est l'art de faire des concessions. Il remercie madame Marcoux pour son leadership, le personnel de la municipalité pour leur support et sa conjointe pour son appui.
  6. Madame Solange Tremblay, conseillère, dit avoir apprécié travailler avec chacun des membres du conseil, madame Marcoux et le personnel de la municipalité. Elle quitte avec le sentiment personnel du devoir accompli et est fière de ses accomplissements des 8 dernières années au sein du conseil municipal.
  7. Monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, désire reprendre les mots de ses compatriotes et se dit content de son expérience comme conseiller, qu'il a beaucoup appris, notamment pourquoi ça prend bien du temps parfois pour qu'un dossier chemine. Il songe à peut-être poser à nouveau sa candidature, sa décision n'est pas prise encore.
  8. Monsieur Yves Labonté, conseiller, dit avoir beaucoup appris de madame Danielle Marcoux, mairesse, qui sait toujours être juste et équitable. Il remercie sa famille, sa femme et ses enfants, pour leur soutien.
  9. Madame Marcoux lit le mot de remerciements qu'elle fera publier dans l'ÉchoSayabecois de septembre-octobre 2017.
- 

**Résolution 2017-10-441**

**Levée de la séance**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 20 h 31.

Danielle Marcoux,  
maïresse

Francis Ouellet,  
directeur général et secrétaire-  
trésorier